

**Séance du MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

\*\*\*\*\*

Présents : M. ECHIVARD - Mme QUODBACH - M. LINDEN - Mme TOUSCH -  
Mme VIGOUROUX - Mme RAPP – M. POLLRATZKY – M. BLUM -  
Mme JUNG-SAUNIER – Mme KARST – M. ZANGA - Mme HEYMANN  
– M. ZINS

Absents : M. KIRCH

Procurations :

Secrétaire de séance : Monique BREITMOSER RONDIO, Secrétaire de Mairie

\*\*\*\*\*

**024-2024 : Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols**

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

**025-2024 : Adhésion Centre de Gestion 57 – Risques statutaires**

**Le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

**Séance du MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **GENERALI Vie**

Courtier : **WILIS TOWERS TOWER**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

**Risques garantis :**

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable + temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

**Conditions :** (taux / franchise)

Tous les risques,

avec une **franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **6.91 %**



*Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.*

**Article 2 :** Le conseil **DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Article 3 :** Le conseil **DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

**Article 4 :** Le conseil **CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

**Article 5 :** Le conseil **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

**Séance du MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

**026-2024 : Virement de crédit**

Le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

Dépenses	
Compte 2132 ch.041	+ 5.850 €
Recettes	
Compte 203 ch.041	+ 5.850 €

**027-2024 : Marché groupé de fourniture de gaz - MATEC**

Le Conseil, à l'unanimité,  
Sur le rapport de M. le Maire,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25 modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique relatifs à la constitution de groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

Considérant que le Département de la Moselle avec l'appui de MATEC (Moselle Agence Technique) propose de participer à un marché groupé de fourniture de gaz naturel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**d é c i d e**

- de constituer un groupement de commandes avec le Département de la Moselle en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel,
- de désigner le Département de la Moselle comme coordonnateur du groupement,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats,

**Séance du MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

- d'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Séance du 24 septembre 2024**

**Délibérations**

024-2024	Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
025-2024	Adhésion Centre de Gestion 57 – Risques statutaires
026-2024	Virement de crédit
027-2024	Marché groupé de fourniture de gaz - MATEC

**Membres présents**

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Jean-Jacques LINDEN	
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	
Nathalie RAPP	
Thierry POLLRATZKY	

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**  
Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

Christophe BLUM	
Magali JUNG-SAUNIER	
Nathalie KARST	
Xavier KIRCH	Absent
Stéphane ZANGA	
Caroline HEYMANN	
André ZINS	
Sébastien MERTZ	